



2022-53

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 20 mai à 18 heures 45.
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 16/05/2022

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,
Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS,
Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT,
Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Sébastien GAGNE

Excusés :

Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

Objet : Approbation rapport CLECT : modification du montant des attributions de compensation

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-97 du 19 novembre 2021 approuvant le rapport CLECT du 30 septembre 2021 relatif à la compétence « eau pluviale ». Suite à l'approbation à la majorité qualifiée par les conseils municipaux, la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a adopté par délibération du 10 mars 2022, les attributions de compensation suite à ce transfert.

L'ajustement des attributions s'écartant de la méthode de calcul de droit commun, il convient d'appliquer la procédure dérogatoire définie à l'article 1609 du code général des impôts : modification des attributions de compensation sur la base du rapport de la CLECT par le conseil communautaire à la majorité des 2/3, approbation de tous les conseils municipaux intéressés.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider les attributions de compensation, le calcul de cette dernière ayant été effectué selon la méthode dérogatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des attributions de compensation ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire
Franck PAILLON

